

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 07 JUILLET 2026 A 20H00

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur SYLVESTRE Dominique, maire.

Date de la convocation : 01/07/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Étaient présents : Nicolas BOBICHON, Laure BOIS, David BOURRETTE, Philippe GRAS, Marie-Thérèse GUARDIOLA, Emmanuelle LAMASSE, Gaëlle LANCIEN, Frédéric LECLERCQ, André MOURIQUAND, Camille PION, Dominique SYLVESTRE.

Secrétaire de séance : Philippe GRAS

Séance ouverte à 20H05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2026.21

Objet : Désignation de régisseurs pour la régie de recette pour l'encaissement des emplacements des redevances pour occupation du domaine public et pour la location de matériel.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux régisseurs de recette. Cette fonction n'est pas compatible avec celle d'élus.
Il convient donc de nommer un régisseur titulaire et un suppléant qui sera en charge des divers encaissements ;

- Mme VIAL Elisabeth, se propose régisseur titulaire,
- Mme. MOURIQUAND Jacqueline se propose régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les propositions

DECIDE de nommer les régisseurs pour la régie de recette comme précisé ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIBERATION 2026.22

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2027 pour l'achat d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention au titre des amendes de police 2027 peut être demandée au Conseil Départemental pour l'achat d'un radar pédagogique soit un montant H.T. de 3850€.

Le conseil municipal après avoir délibéré à 10 voix pour, une voix contre (Gaëlle LANCIEN).

DECIDE de demander au Conseil Départemental la subvention comme listée ci-dessus,

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX FAVORABLES

1. M. DAOUD Mohammed : Installation de panneaux solaires en toiture.
2. Mme BAUMANN Chantal : Ravalement de façade côté Nord de la maison.

DECLARATIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRES FAVORAB

1. M. MAURIN Guy : Aménagements divers et création d'une surface plancher de 27m2.
2. EARL DE L'ECOUTAY : Transfert du permis de construire délivré en 2025 pour la construction d'un hangar agricole.

b) AG association Mondial Pangée

Suite à l'assemblée générale de l'association tenue, après un an d'existence le lundi 29 juin 2026, un rapide Compte Rendu nous a été fait par des conseillers municipaux ayant participé à cette Assemblée, aidés par le CR de cette AG. L'association est satisfaite des premiers résultats et insiste sur le succès également du volet culturel et animations de son activité. Malgré un résultat positif pour cette première année d'exploitation, l'association Mondial Pangée se montre prudente pour le prochain exercice. En conséquence, elle estime que des ouvertures de jours supplémentaires mettrait son équilibre économique en péril, associées à l'incertitude ressentie sur la précarité contractuelle du bail.

Le Conseil Municipal insiste cependant sur l'engagement qui avait été fait lors de la présentation du projet sur l'ouverture quotidienne de la partie restauration et espère que des actions seront prises en ce sens lors du prochain exercice. L'ensemble du Conseil Municipal est cependant aligné sur l'incertitude que présente le lancement d'un projet de restauration comme celui de l'association.

Afin également de préserver la tranquillité du voisinage, il est souhaité par le Conseil Municipal que les demandes d'autorisations de concert soient systématiquement effectuées. Bien conscients également que le comportement des enfants est de la responsabilité des parents clients du restaurant, Le Conseil Municipal serait néanmoins reconnaissant envers l'Association d'avoir un rôle pédagogique pour que cessent les comportements parfois exubérants, voire même dangereux, qui perturbent le voisinage.

Afin d'assurer une bonne communication entre la Mairie et l'Association, et fort conscients des efforts effectués pour animer le village, les référentes Gaëlle Lancien et Emmanuelle Lamasse se

rapprochent, dans les jours qui suivent ce présent Conseil Municipal, de l'équipe pour discuter des points évoqués ci-dessus afin d'obtenir un plan d'action pour les mois à venir.

c) Parc du Vercors

Nous sommes relancés par le Parc Naturel Régional du Vercors pour une éventuelle adhésion. La précédente mandature avait estimé qu'une telle adhésion n'était pas nécessaire pour notre commune, ce pour diverses raisons. Entre autres notre attachement historique à la Vallée du Rhône et la difficulté matérielle de participer à des réunions qui la plupart du temps se passent... loin, dans le Vercors.

Néanmoins, la présente mandature souhaite répondre favorablement à la demande du Parc naturel de venir nous présenter le projet qui n'engage en rien la commune afin de de comprendre quels pourraient être les avantages et les inconvénients d'une éventuelle adhésion.

Conscients qu'une telle adhésion peut engager l'ensemble des habitants de notre village et leur activités (agriculture, labellisation, protections, etc...) et afin de promouvoir un esprit collaboratif et constructif, le Conseil Municipal souhaite organiser une Réunion Publique où le Parc Régional viendra présenter son projet. Cette réunion aura lieu le 24 septembre 2026 à 19h. L'information sera relayée dans le prochain bulletin municipal et via l'application panneau pocket.

d) Jeux d'enfant

L'aire de jeux des enfants doit connaître quelques travaux afin de continuer à assurer la sécurité des enfants. Comme déjà communiqué, une réflexion plus globale doit être menée sur cette aire de jeux. Cette réflexion sera intégrée dans le projet plus global de réaménagement de la place. Le Conseil Municipal devrait commencer à préparer le dossier de ce réaménagement, sur un espace-temps long de plusieurs mois, à partir de septembre 2026.

e) Travaux écoles

L'un des logements au-dessus des classes est vacant depuis le 22/06/2026 et ne peut être reloué en l'état car il ne correspond plus aux normes actuelles d'un bailleur. On ne peut actuellement réfléchir à la destination que pourrait avoir ce local tant les incertitudes sont grandes sur l'avenir de notre école, mais des travaux doivent être menés. Le Conseil Municipal va lancer prochainement à la rentrée des études afin de programmer ces travaux et essayer d'obtenir des subventions.

f) Réunion école avec Mairies voisines

L'Education Nationale lance des réformes qui mettent en péril la pérennité de notre école et de celles d'Ourches dès la rentrée de Septembre 2027, avec des obligations de regroupement. Le Conseil Municipal est fort conscient de l'importance de garder son école, ce qui est le cas de tous les villages environnants, ce qui risque d'être compliqué à l'heure où il faudra faire des choix.

Des suppressions de postes de directeurs sont envisagées, et des regroupements entre Primaire et Collèges seront privilégiés, il est attendu une moyenne de 28 élèves par classe.

Le Conseil Municipal reste très mobilisé sur ce sujet.

g) Taxe sur les logements vacants

La Loi sur la taxation des logements vacants change à partir de Janvier 2026 et il devient important pour notre collectivité de prendre la main sur la gestion de cette taxe, non appliquée sur notre commune actuellement. Nous devons décider de son taux, les recettes fiscales viendront compléter notre budget.

Nous mettons cette réflexion à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

h) Bulletin municipal

Marie-Thérèse Guardiola, éditrice, gère la récolte des derniers articles. Philippe Gras l'accompagne sur la mise en page. Une relecture avant édition est prévue la semaine du 13 Juillet.

i) CIS la raye

Une présentation a été faite par Monsieur le Maire de l'organisation du CIS La Raye

j) Correspondant défense

Mme Laure Bois est nommée par le Conseil Municipal Correspondant Défense.

SEANCE LEVEE A 23H07

Le Maire,

Dominique SYLVESTRE



Le secrétaire,

Philippe GRAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe", is written over a horizontal blue line. Below the line, the name "Philippe GRAS" is printed in blue capital letters.